

1. CODES DE LA FORMATION

- Formacode 22294 : Prévention des risques liés aux réseaux
- NSF 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement
- Formation préparatoire à l'obtention de l'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) – Profil Opérateur**, conformément à la réglementation anti-endommagement des réseaux.

2. OBJECTIF PEDAGOGIQUE GENERAL

Acquérir les connaissances réglementaires, techniques et pratiques nécessaires pour intervenir en sécurité à proximité des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques, conformément à la réglementation DT-DICT, afin de réussir l'examen AIPR Opérateur et d'obtenir l'autorisation délivrée par l'employeur.

3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents types de réseaux et les risques associés.
- Comprendre les principes de la réglementation DT-DICT.
- Connaître les responsabilités des différents acteurs.
- Lire et interpréter les plans de réseaux.
- Identifier les marquages-piquetages sur chantier.
- Respecter les consignes de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.
- Adopter les bons comportements en cas d'anomalie ou d'endommagement.
- Réussir l'examen officiel AIPR Opérateur.

4. JUSTIFICATION DE L'ACTION

Formation conforme :

- aux articles R.554-1 et suivants du Code de l'environnement ;
- au Guide Technique relatif aux travaux à proximité des réseaux ;
- à la réforme anti-endommagement (DT-DICT) ;
- aux exigences du Ministère de la Transition écologique.

5. PUBLIC VISE

- Opérateurs intervenant directement sur chantier.
- Conducteurs d'engins.
- Ouvriers des travaux publics.
- Agents des collectivités.
- Salariés amenés à effectuer des travaux à proximité des réseaux.
- Toute personne devant obtenir une AIPR Opérateur.

6. PREREQUIS

- Comprendre et lire le français.
- Être amené à intervenir à proximité des réseaux.
- Réaliser un positionnement préalable permettant d'adapter le parcours.

7. ANALYSE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Avant l'entrée en formation, un entretien et un positionnement permettent de déterminer :

- le métier exercé ;
- les réseaux rencontrés ;
- le niveau de connaissance de la réglementation ;
- les besoins spécifiques ;
- les éventuelles adaptations pédagogiques.

Ces éléments permettent d'individualiser le parcours de formation.

8. ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est réalisée :

- en centre de formation ;
- ou directement dans les locaux du client (formation intra-entreprise).

Elle peut être dispensée :

- en formation initiale ;
- en renouvellement des connaissances.

9. DUREE DE L'ACTION

La durée est individualisée.

Elle dépend notamment :

- du niveau initial des participants ;
- de leur expérience professionnelle ;
- du type de formation (initiale ou renouvellement).

La durée exacte est précisée dans le contrat ou la convention de formation.

10. NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- 12 personnes au maximum en formation théorique

11. CONTENU DU PROGRAMME

Module 1 – Le contexte réglementaire

- Comprendre la réforme anti-endommagement des réseaux.
- Identifier les objectifs de la réglementation DT-DICT.
- Connaître les obligations réglementaires des entreprises et des opérateurs.
- Identifier les responsabilités des différents acteurs.

Module 2 – Les réseaux

- Identifier les différentes catégories de réseaux : réseaux sensibles et réseaux non sensibles.
- Reconnaître les ouvrages aériens, enterrés et subaquatiques.
- Identifier les risques liés aux différents réseaux.

Module 3 – Les documents de chantier

Comprendre la Déclaration de Projet de Travaux (DT).

- Comprendre la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Lire un récépissé.
- Lire un plan de réseaux.
- Identifier les classes de précision.
- Comprendre le marquage-piquetage.

Module 4 – Les règles de sécurité

- Préparer son intervention.
- Identifier les zones d'incertitude.
- Respecter les distances de sécurité.
- Adapter les techniques de travail selon le réseau rencontré.
- Utiliser les équipements de protection adaptés.

Module 5 – Conduite à tenir en situation particulière

- Réagir lors de la découverte d'un réseau non identifié.
- Appliquer les procédures en cas d'endommagement.
- Donner l'alerte.
- Sécuriser la zone.
- Protéger les personnes et les installations.

Module 6 – Préparation à l'examen AIPR

- Révision des notions réglementaires.
- Études de cas.
- Exercices pratiques.
- Analyse de situations réelles.
- Entraînement sur questions similaires à celles de l'examen officiel.

12. MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré auprès de la DREETS.
- Organisme certifié Qualiopi.
- Formateurs spécialisés dans la prévention des risques professionnels et la réglementation DT-DICT.

13. MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formateurs expérimentés.
- Salle équipée.
- Vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques numériques.
- Études de cas.
- Exercices d'application.
- Analyse de plans de réseaux.
- Plateforme d'entraînement aux examens.
- QCM blancs.
- Documentation réglementaire actualisée.

14. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Positionnement initial.
- Évaluations formatives tout au long de la formation.
- Exercices d'application.
- QCM blancs.
- Examen officiel AIPR Opérateur sous forme de QCM réalisé sur la plateforme du Ministère de la Transition écologique via un centre d'examen agréé.
- L'autorisation d'intervention est délivrée par l'employeur après réussite à l'examen officiel et vérification de l'aptitude du salarié.

15. SANCTION DE L'ACTION

- Attestation individuelle de fin de formation.
- Attestation de réussite à l'examen officiel AIPR Opérateur (en cas de succès).
- L'employeur pourra délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) conformément à la réglementation en vigueur.

16. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Gamma Consulting s'engage à favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Toute demande d'aménagement pédagogique, technique ou organisationnel est étudiée en amont de la formation par notre référent handicap afin d'évaluer les possibilités d'adaptation du parcours et de mobiliser, le cas échéant, les partenaires compétents.

Les modalités d'accueil, d'accompagnement et de compensation sont définies individuellement en fonction de la nature du handicap, des objectifs de la formation et des contraintes réglementaires liées au métier ou à la certification préparée.

17. DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

L'inscription est possible tout au long de l'année, sous réserve des places disponibles.

Après analyse du besoin et validation des prérequis, la formation peut être organisée :

- selon le calendrier interentreprises de STREET Formations ;
- ou à la demande de l'entreprise dans le cadre d'une formation intra-entreprise.

Le délai d'accès varie généralement de quelques jours à plusieurs semaines selon les modalités de financement, les disponibilités des participants et l'organisation pédagogique retenue.

18. SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de la formation est assuré par :

- feuille d'émargement ;
- évaluations formatives ;
- suivi de l'assiduité ;
- compte rendu du formateur ;
- enquête de satisfaction à chaud ;
- remise d'une attestation de fin de formation.

19. MODALITÉS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Dans le cadre de sa démarche qualité, STREEET Formations recueille systématiquement les évaluations des stagiaires, des entreprises clientes et des formateurs.

Les retours d'expérience, réclamations, suggestions et indicateurs de satisfaction font l'objet d'une analyse régulière afin d'améliorer en continu :

- les contenus pédagogiques ;
- les méthodes d'animation ;
- les supports de formation ;
- les moyens techniques ;
- l'organisation des actions de formation.

Cette démarche d'amélioration continue s'inscrit dans le respect des exigences du référentiel national qualité Qualiopi.